

Informations de base	
<b>2021/2882(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué  Certaines dérogations temporaires en vue de remédier aux perturbations du marché dans le secteur vitivinicole provoquées par la pandémie de COVID-19 et leur période d'application  Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a>  <b>Subject</b>  3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AGRI</span> Agriculture et développement rural		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/09/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)06588</a>	
13/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
15/09/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2882(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a>
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/07142

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2021)06588</a>	13/09/2021	
Document annexé à la procédure	<a href="#">C(2022)1106</a>	17/02/2022	

